

Le marché américain a aussi une importance cruciale pour un certain nombre de secteurs canadiens. Dans le secteur agro-alimentaire par exemple, le marché américain a compté pour 4,6 milliards de dollars, soit 41 p. 100 des exportations canadiennes en 1991. Les fabricants canadiens de matériel de bureau ont aussi vendu pour 1,2 milliard de dollars aux États-Unis l'an dernier. Parmi les autres exportations canadiennes, on retrouve le matériel de télécommunication, le papier journal et autres produits forestiers, le pétrole brut et le gaz naturel.

**L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis :
Renforcement de la plus importante relation commerciale au monde**

Depuis 1989, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) facilite le mouvement transfrontalier des biens et des services. Se fondant sur le principe de la libéralisation du commerce, l'ALE a grandement amélioré les possibilités qu'ont les deux pays d'accroître le volume de leurs échanges, de créer des emplois et de favoriser l'investissement.

L'ALE est le plus important accord commercial bilatéral jamais conclu entre deux pays. Il couvre plus de questions commerciales et plus de questions liées au commerce que tout autre accord du genre. L'ALE prévoit la libéralisation du commerce dans la plupart des secteurs économiques des deux pays, et aussi des engagements contraignants sur le commerce des services, les voyages d'affaires et l'investissement.

L'ALE permet déjà une amélioration graduelle de l'accès aux marchés par des réductions tarifaires annuelles, mais nombre d'entreprises ont confiance de pouvoir soutenir la concurrence et veulent accélérer les choses. C'est pourquoi le Canada et les États-Unis ont négocié deux séries de réductions tarifaires accélérées : la première, négociée en 1990, couvrait 400 numéros tarifaires et 6 milliards de dollars d'échanges bilatéraux; la deuxième, négociée en juillet 1991, couvrait 250 numéros tarifaires additionnels et 2 milliards de dollars d'échanges. Les deux gouvernements négocient actuellement une troisième série de réductions accélérées.

L'ALE facilite aussi les voyages d'affaires. Les entrepreneurs avaient auparavant de la difficulté à desservir leurs clients outre-frontière. La clause de l'ALE sur l'autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires a été appliquée harmonieusement par les deux services d'immigration. Ces dispositions continuent d'être élargies et améliorées. Les représentants de 61 professions peuvent maintenant accéder plus facilement au marché américain pour vendre leurs produits et services et pour fournir un service après-vente à leurs clients.

L'un des principaux résultats de l'ALE a été de fonder la plus grande relation commerciale bilatérale au monde sur un ensemble de règles communes. Le mécanisme de règlement des différends prévu dans l'ALE protège chacun des deux pays contre l'application